



**Section Océan Indien**

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020  
-  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

- BILAN NATIONAL au 31 décembre 2019
- LA SECTION OCEAN INDIEN

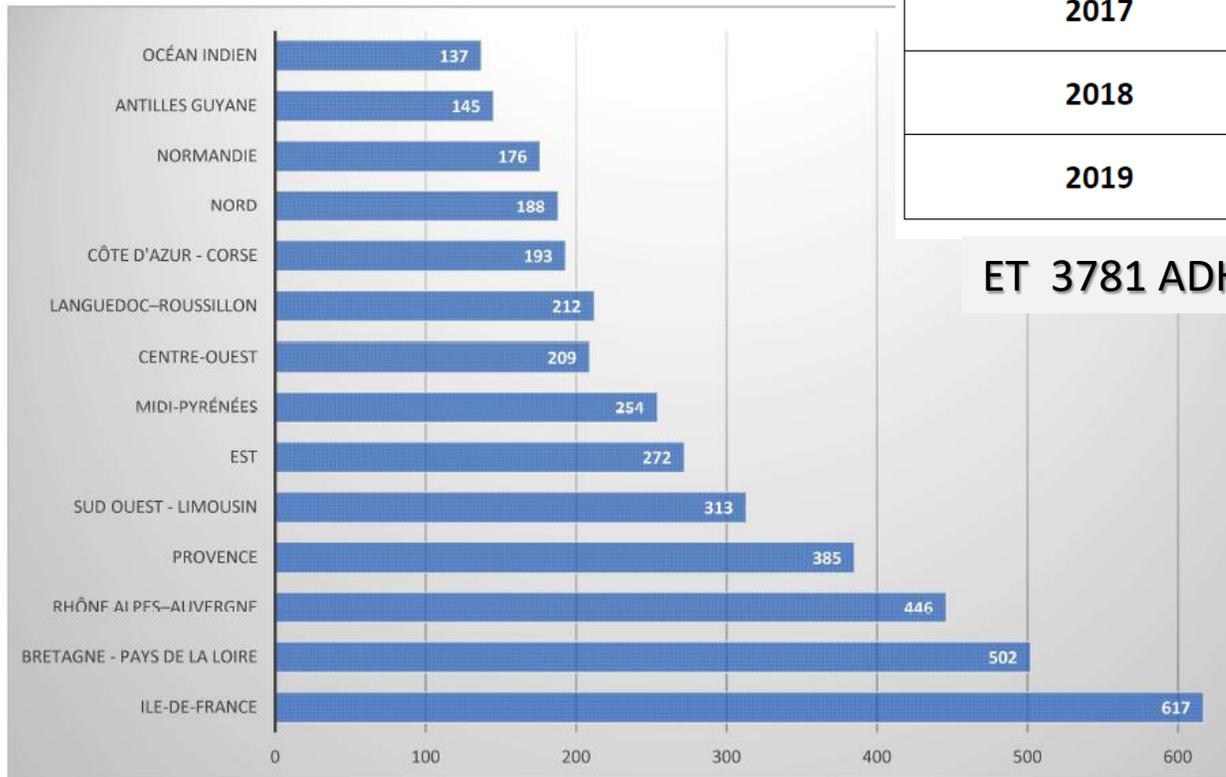
# AITF

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE

## Section Océan Indien

## BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019

Année	Nombre adhérents	Pourcentage
2014	4465	
2015	4406	-1,3
2016	4336	-1,6
2017	4284	-1,2
2018	4102	-4,2
2019	4049	-1,3



**ET 3781 ADHERENTS AU 15 SEPTEMBRE 2020 (- 6 %)**

## NOUVEAUX ADHERENTS ET RADIES

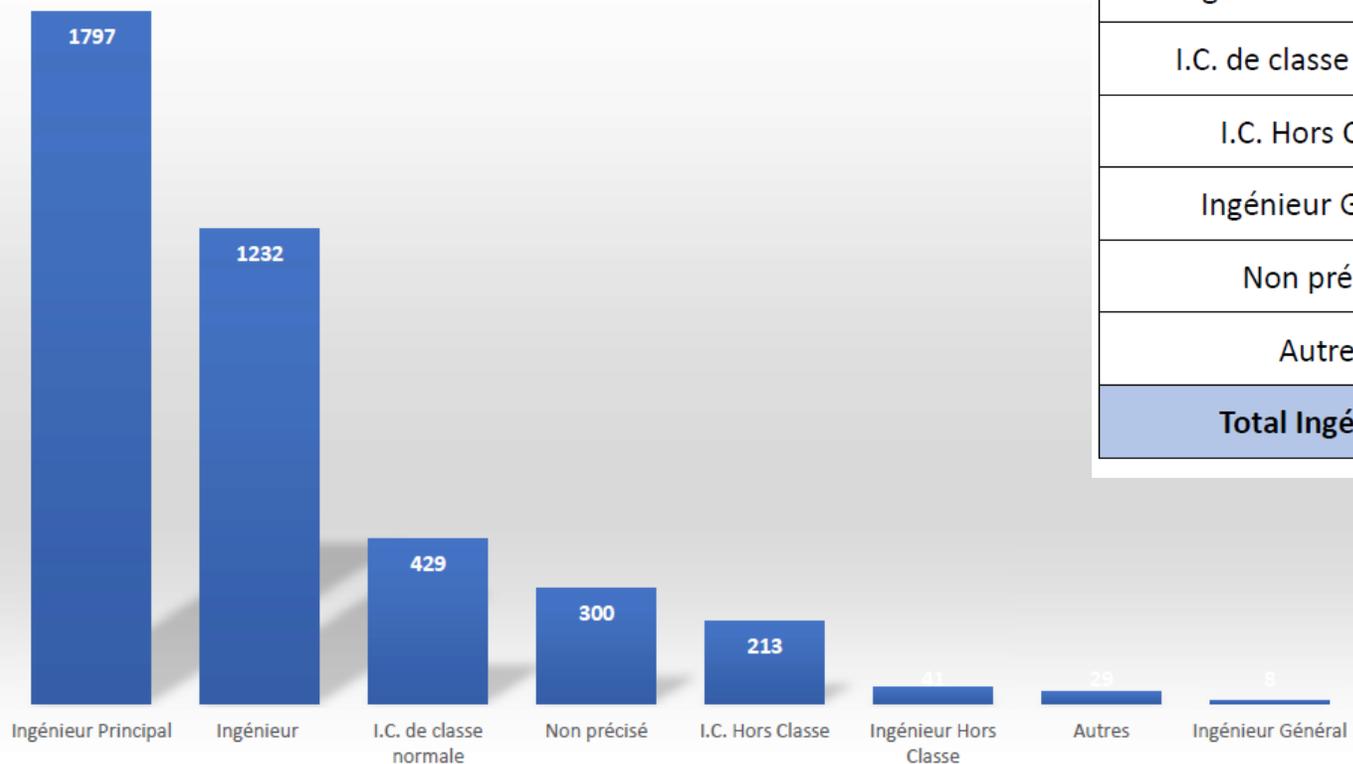
### Section Océan Indien

Régions	Nombre adhérents	Taux adhérents / région	Nouveaux / région	Pourcentage Nouveaux adhérents / ad par région	Nombres radiés	Pourcentage radiés / adhérents régions
Ile-de-France	617	15,24%	40	6,48%	50	8,10%
Bretagne - Pays de la Loire	502	12,40%	28	5,58%	39	7,77%
Rhône Alpes–Auvergne	446	11,02%	25	5,61%	32	7,17%
Provence	385	9,51%	21	5,45%	13	3,38%
Sud Ouest – Limousin	313	7,73%	17	5,43%	18	5,75%
Est	272	6,72%	11	4,04%	31	11,40%
Midi-Pyrénées	254	6,27%	13	5,12%	10	3,94%
Centre-Ouest	209	5,16%	5	2,39%	20	9,43%
Languedoc–Roussillon	212	5,24%	13	6,13%	26	12,44%
Côte d'Azur - Corse	193	4,77%	16	8,29%	23	11,92%
Nord	188	4,64%	15	7,98%	15	7,98%
Normandie	176	4,35%	5	2,84%	16	9,09%
Antilles Guyane	145	3,58%	14	9,66%	18	12,41%
Océan Indien	137	3,38%	7	5,11%	3	2,19%
<b>TOTAL</b>	<b>4 049</b>	<b>100,00%</b>	<b>230</b>		<b>314</b>	

# BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019

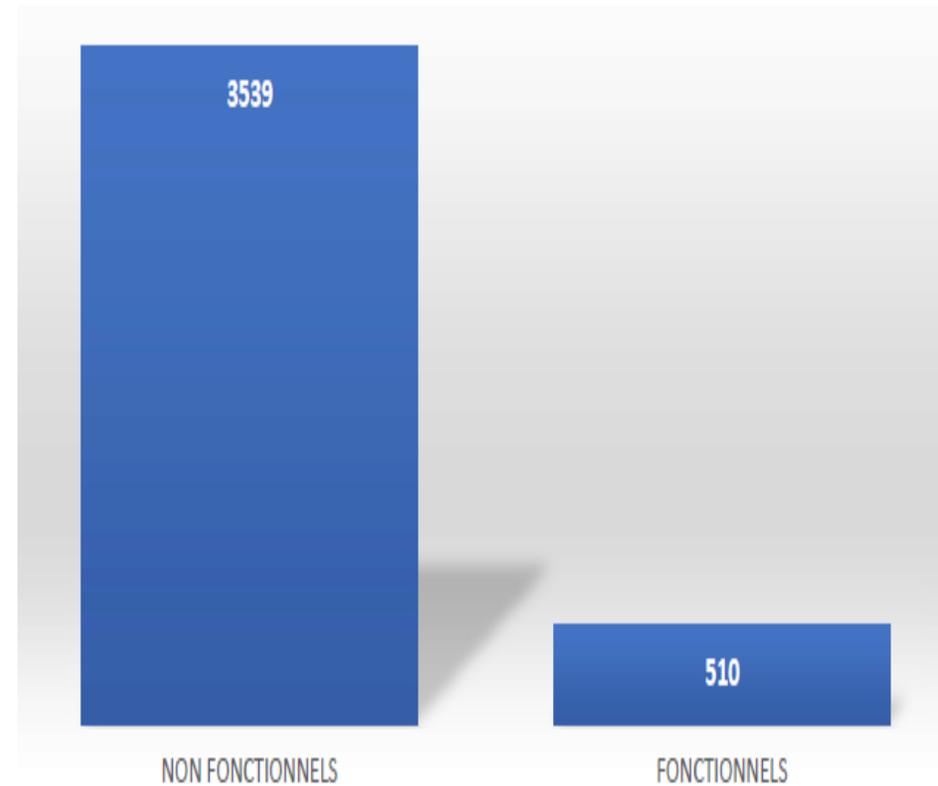
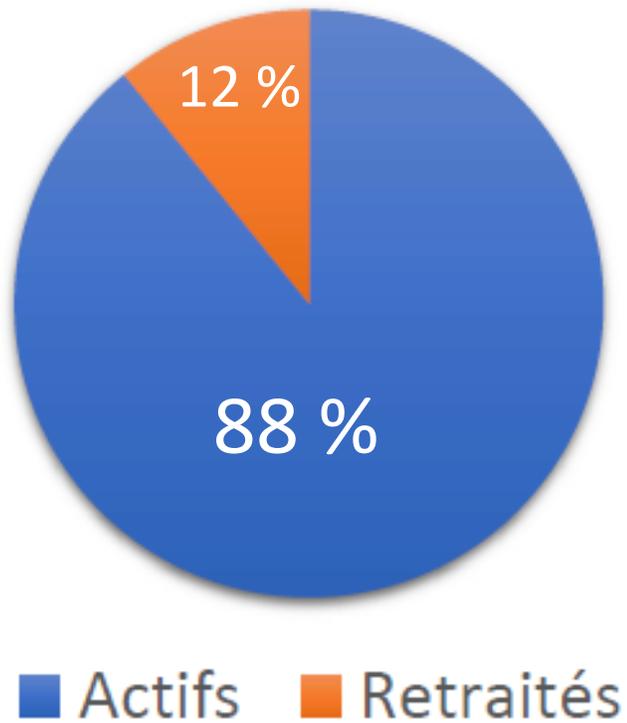
## REPARTITION PAR GRADE

Grades	Nombre	Pourcentage
Ingénieur	1232	30,43%
Ingénieur Principal	1797	44,38%
Ingénieur Hors Classe	41	1,01%
I.C. de classe normale	429	10,60%
I.C. Hors Classe	213	5,26%
Ingénieur Général	8	0,20%
Non précisé	300	7,41%
Autres	29	0,72%
<b>Total Ingénieur</b>	<b>4 049</b>	<b>100,00%</b>



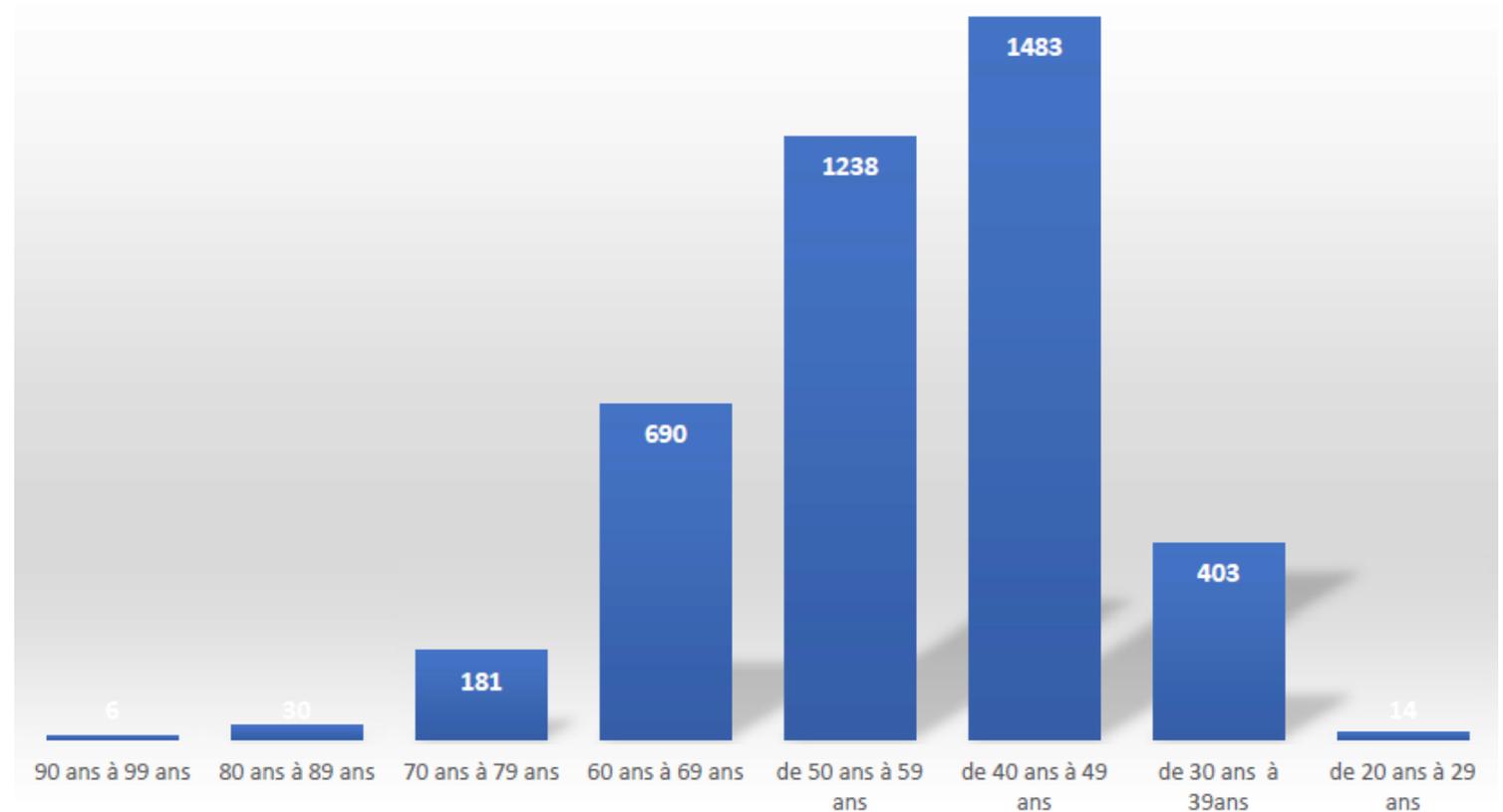
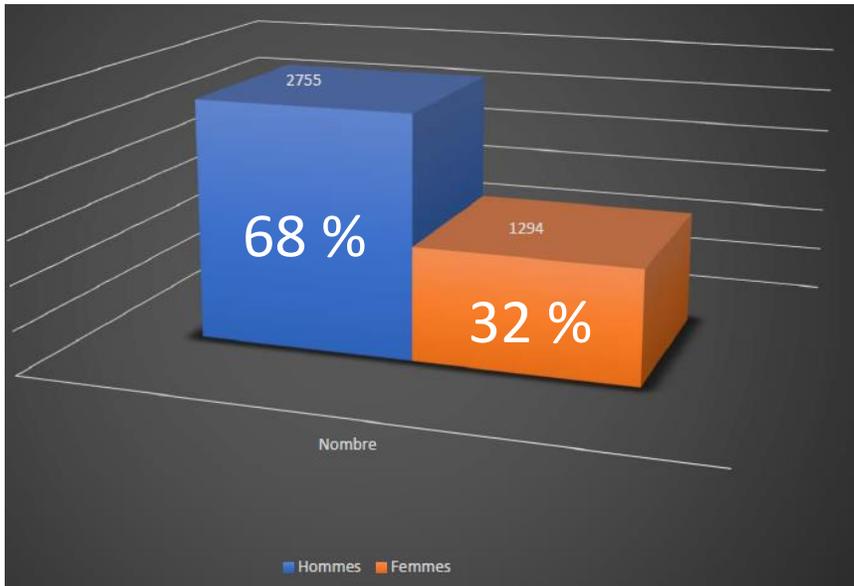
# BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019

## REPARTITION PAR ACTIVITE



### REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

### Section Océan Indien

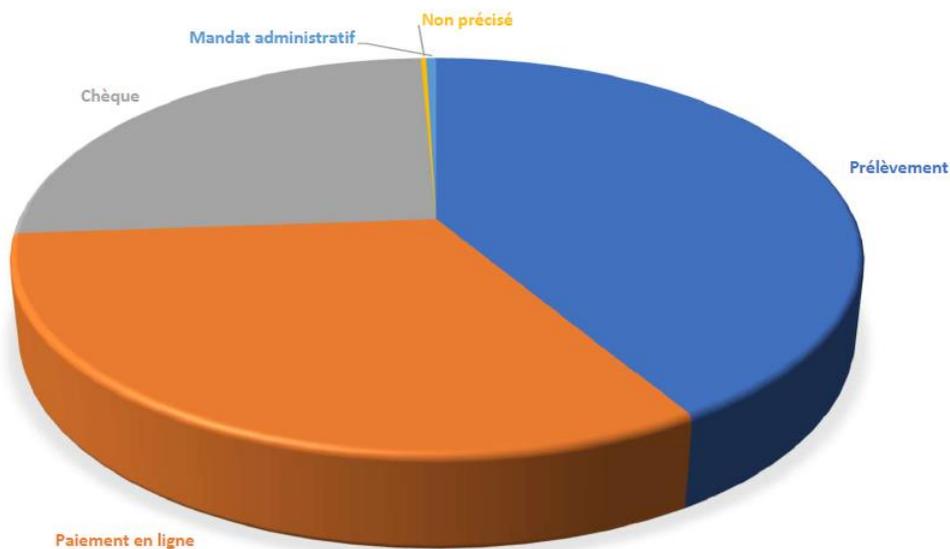


Plus jeune adhérent	HORDE Alexi (27 ans)	1993
Plus vieux adhérent	MILLET Jean (100 ans)	1920

# BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019

## LES COTISATIONS

Montant des cotisations	Nombre	Pourcentage
125,00 €	3248	80,22%
66,00 €	427	10,55%
80,00 €	361	8,92%
0,00 €	13	0,32%



Mode de paiement	Nombre	Pourcentage
Prélèvement	1679	41,47%
Paiement en ligne	1310	32,35%
Chèque	1031	25,46%
Non précisé	10	0,25%
Mandat administratif	19	0,47%

## BILAN FINANCIER

### Section Océan Indien

DEPENSES	ASSURANCES	MAGAZINE	DEPLACEMENT	SECRETARIAT	REVERSEMENT REGION	DIVERSES DEPENSES NATIONAL	DEPENSES NATIONALES	DEPENSES REGIONS	TOTAL DEPENSES	
RATIO 2019/2018 EN %	91,04%	97,62%	63,12%	130,61%	97,56%	381,00%	101,40%	77,77%	95,48%	
	-9,00%	-2,40%	-36,90%	30,61%	-2,40%	23,60%	1,40%	-22,20%	-4,50%	
DEPENSES 2016	154 427,13 €	114 168,00 €	154 786,00 €	27 607,00 €	28 904,12 €	89 066,75 €	568 959 €	137 902,00 €	706 861,00 €	ANNEE ELECTORALE
DEPENSES 2017	146 522,96 €	118 158,00 €	131 606,00 €	9 860,00 €	28 855,00 €	100 143,04 €	535 145 €	113 211,00 €	648 356,00 €	
DEPENSES 2018	129 003,00 €	111 284,00 €	158 964,00 €	57 914,00 €	28 397,00 €	22 392,00 €	507 954 €	169 811,00 €	677 765,00 €	ANNEE ELECTORALE
DEPENSES 2019	117 446,00 €	108 640,00 €	100 337,00 €	75 643,00 €	27 703,00 €	85 313,00 €	515 082 €	132 066,00 €	647 148,00 €	

COMPTABLE ,  
SECRETARIAT

FRAIS  
POSTAUX,  
COLLOQUES

RECETTES	COTISATIONS	PARTENAIRE	DIVERS RECETTES NATIONAL	INTERET ET VERSEMENT LIVRET	SUBVENTIONS		RECETTES NATIONALES	RECETTES REGIONS	TOTAL RECETTES	
RATIO 2019/2018 EN %	97,55%	102,51%	420,21%	61,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	102,55%	97,86%	101,55%	
	-2,40%	2,51%	420,20%	-39,00%			2,60%	-2,10%	1,50%	
RECETTES 2016	481 735,00 €		7 285,00 €	893,00 €			565 692 €	119 450,00 €	685 142,00 €	ANNEE ELECTORALE
RECETTES 2017	480 913,00 €	74 667,00 €	4 872,00 €	788,00 €			561 240 €	141 153,00 €	702 393,00 €	
RECETTES 2018	473 286,00 €	82 725,00 €	3 641,00 €	941,00 €			560 594 €	151 976,00 €	712 570,00 €	ANNEE ELECTORALE
RECETTES 2019	461 712,00 €	84 800,00 €	15 300,00 €	574,00 €	12 500,00 €		574 886 €	148 719,00 €	723 605,00 €	

## BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN FINANCIER			
ANNEE	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
2012	782933	699788	<b>83145</b>
2013	864966	912833	<b>-47867</b>
2014	748418	672115	<b>76303</b>
2015	693523	728746	<b>-35223</b>
2016	724245	685142	<b>39103</b>
2017	648356	702393	<b>-54037</b>
2018	695229	712570	<b>-17341</b>
2019	647147	723606	<b>-76459</b>

° Excédents budgétaires depuis 3 ans

° Prévisionnel 2020 : important excédent  
(peu de frais de déplacement)

⇒ Décisions du Bureau National :

- ° pas de baisse de la cotisation
- ° amélioration du site WEB
- ° recours à un avocat pour convention ou sujet COMCAR
- ...

### SITUATION TRESORERIE AU 31-12-2019 :

**+ 662 K€**

National : 173,5 K€ (dont 140 K€ sur livret)

Régions : 488,5 K€ (dont 415 K€ sur livrets)

# AITF

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE

**Section Océan Indien**

## L'ORGANISATION ET LES INSTANCES

*L'AITF ne reçoit aucune subvention de l'Etat et est indépendante de tout parti, groupement politique, syndical ou confessionnel.*

- **L'Assemblée Générale**, réunie une fois par an, comprend tous les membres à jour de leur cotisation.
- **Le Conseil d'Administration** de 46 membres administre l'association dans le cadre des orientations définies par l'Assemblée Générale.
- **Le Bureau National**, organe exécutif composé de 18 membres élus par le Conseil d'Administration, assure l'administration permanente de l'Association.
- **Le Comité des Sages** est constitué des anciens Présidents et Premiers Vice-Présidents nationaux.
- **Les 14 sections régionales** pour être plus proche des adhérents.
- **Les 20 groupes de travail nationaux** thématiques.
- **La Commission Carrière** réfléchit aux orientations statutaires proposées par les pouvoirs publics et répond aux sollicitations des adhérents sur leur situation professionnelle.
- **La Commission des Aîné(e)s** est chargée d'anticiper et de suivre les évolutions législatives concernant la retraite des fonctionnaires et permet de continuer à s'investir dans l'association.

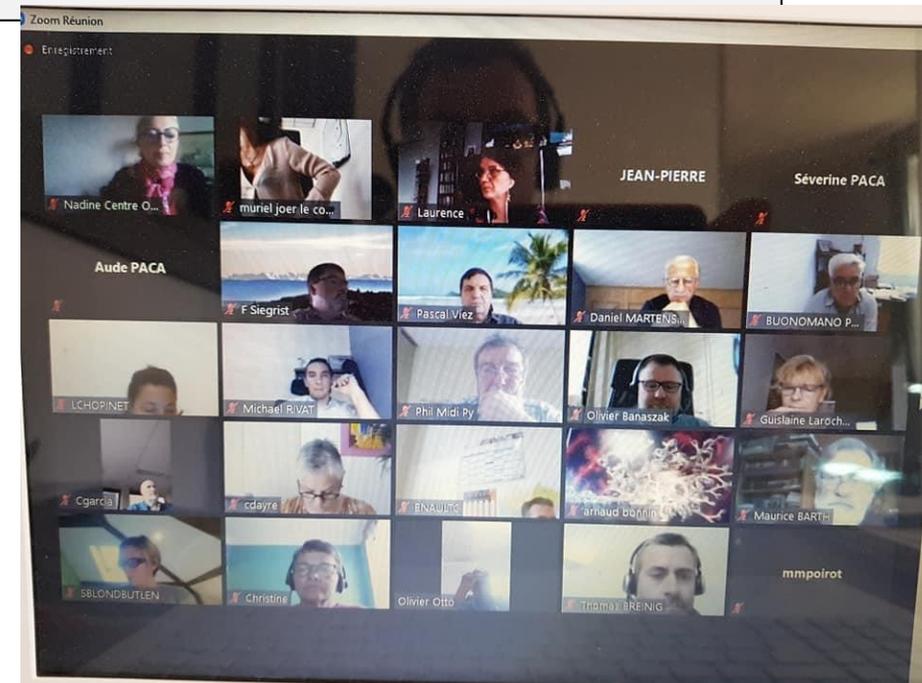
### Section Océan Indien

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : PREVU EN DECEMBRE 2019 (PARIS) => REPORTE EN JANVIER 2020 PUIS ANNULEES ET REMPLACEES PAR UNE VISIO ZOOM LE 9 MARS 2020 AVEC UN VOTE NUMÉRIQUE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : PREVU LE 28 MAI 2020 (MONTPELLIER) => REPORTE AU 16 JUIN 2020 EN VISIO ZOOM AVEC UN VOTE NUMERIQUE => 42 PARTICIPANTS

**ASSEMBLEE GENERALE DE TOUS LES ADHERENTS** : PREVUE LE 29 MAI 2020 (MONTPELLIER) => REPORTEE AU 16 SEPTEMBRE 2020 EN VISIO AVEC VOTE NUMERIQUE

REUNIONS DU **BUREAU NATIONAL (MICHAEL)** :  
VISIO UNIQUEMENT  
11 ET 12 FEVRIER 2020  
31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020  
28 ET 29 AVRIL 2020  
16 JUIN 2020



**Section Océan Indien**

- **SECOND CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020 :**  
**(désignation Président National et nouveau Bureau National)**

**Samedi 12 DECEMBRE 2020 à PARIS**

- **PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021 :**

**Lundi 3 MAI 2021 à MONTPELLIER (avant les RNIT)**

- **ASSEMBLEE GENERALE 2021 :** **Mardi 4 MAI 2021 à MONTPELLIER (avant les RNIT)**

# AITF

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE

**Section Océan Indien**



**ÉVÈNEMENT  
REPORTÉ**

**SAVE THE DATE : 4 et 5 MAI 2021**

**CONTRAT DE GROUPE** (nettement plus avantageux qu'une souscription individuelle)  
=> les garanties souscrites par l'AITF pour ses adhérents sont contractées pour nous couvrir en cas de difficulté dans l'exercice de notre profession.

## NOTE GENERALE RELATIVE A L'APPLICATION DES GARANTIES :

C'est auprès de Gabriel HAUSER, chargé de mission "Assurances AITF depuis 2011 que les adhérents à jour de leurs cotisations doivent adresser leur demande motivée par mail ([gh.gabriel.hauser@gmail.com](mailto:gh.gabriel.hauser@gmail.com)).

Cette démarche a été cadrée dans une procédure mise en place entre SMACL Assurances et AITF pour limiter les demandes aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et éviter les abus.

**176 sollicitations en 2019** (contre 196 en 2018, 127 en 2017, 113 en 2016, 163 en 2015 et 197 en 2014), dont :

- 66 sollicitations (contre 62 en 2018 et 36 en 2017) ont été transmises à SMACL Assurances (41 pour une protection juridique, 20 pour le service d'information juridique et 5 pour une perte de revenus),
- 12 refusées (non-adhérent ou pas à jour de cotisation)

Le reste relevant d'une réponse juridique simple pouvant être donnée par le chargé de mission Assurances ou relevant de la carrière (transfert vers les membres de la COM'CAR pour réponse).

**27.850,01 € de frais d'avocats remboursés aux collègues en 2019 + les coûts des procédures longues reportées d'année en année + les coûts des temps de traitements des dossiers juridiques par notre assureur et ses services juridiques (information juridique et protection juridique).**

## Section Océan Indien

### 1 – l'information juridique

Une convention "INFORMATION JURIDIQUE" est incluse aux garanties contractées par l'AITF auprès de SMACL Assurances depuis 2018.

Ce service d'information juridique a vocation à apporter réponse à toutes vos interrogations.

Le service d'information juridique a été sollicité par 48 adhérents AITF au cours de l'année 2019.

Ce service apporte à tous les adhérents à jour de leur cotisation :

- \* une assistance au quotidien et un gain de temps dans la recherche d'informations ;
- \* la possibilité de recevoir un courrier type suite à l'appel téléphonique ;
- \* la fiabilité et la pertinence des informations délivrées quelle que soit l'évolution du droit ;
- \* des réponses simples, immédiates et traitées en toute confidentialité ;
- \* un accès à des juristes experts qualifiés et formés en permanence.

Le service d'information juridique est assuré par téléphone du lundi au vendredi de 8 h à 19 h (heure métropole).

Le numéro vert d'accès au service d'information juridique sera transmis, par le chargé de mission Assurances, à tout adhérent à jour de ses cotisations faisant une demande par mail pour accéder à ces informations d'ordre professionnel.

## Section Océan Indien

### 2a – la protection juridique

La garantie protection juridique vise à défendre les intérêts des carrières des ingénieurs mis en cause au titre de leur fonction, ou à exercer le recours pour la réparation de dommages subis dans le cadre de leur fonction.

Par contre il est normal que ces garanties couvrent la seule sphère professionnelle, excluant de fait les litiges privés, et tous les litiges professionnels relevant d'un arbitrage devant les Prud'hommes.

Cette garantie prévoit également les conseils juridiques dans le cadre d'un litige engageant une procédure, mais ces derniers, en raison du monopole en la matière des avocats, entrent dans le cadre de litiges déclarés ou de procédures engagées.

Ce contrat a pour objet d'assurer votre défense devant les tribunaux et instances juridictionnelles.

La protection juridique doit être sollicitée par écrit, via votre chargé de mission assurance.

La SMACL pourra proposer des coordonnées d'avocats spécialisés, conformément à la loi si l'adhérent les sollicite par écrit. Toutefois, dans tous les cas, puisque les honoraires des avocats demeurent "libres", il est fortement conseillé de solliciter un devis avant tout engagement de procédure, à solliciter l'accord de notre assureur et à vérifier l'adéquation des tarifs pratiqués avec les plafonds d'honoraires couverts par SMACL Assurance à tous nos adhérents.



**Section Océan Indien**

## LES ASSURANCES



### **2b – la protection juridique - Recours collectif à l'initiative de l'association AITF**

Objectif : défendre les intérêts de la profession d'ingénieur territorial

Il s'agit de permettre à l'AITF de solliciter directement l'assureur afin de lancer une étude sur un sujet où des décisions contraires à l'intérêt de ses membres seraient adoptées et dont l'association estime qu'elles sont entachées d'illégalité.

Cette prestation vise à éviter que plusieurs membres de l'AITF sollicitent l'assureur et les avocats individuellement pour un même litige.

### **3 – la garantie perte de revenus / pertes financières**

En cas de suspension de fonction, de radiation contestée, pour raisons disciplinaires ou judiciaires, et en cas de fin de détachement sur un emploi fonctionnel, les titulaires sur emploi fonctionnel, les titulaires sur emploi non fonctionnel et les Ingénieurs en détachement sont concernés par ces garanties de "perte de revenus et perte financière".

La présente garantie a pour objet de compenser pour partie la perte de revenus que peut être amené à subir un assuré titulaire sur emploi non fonctionnel, ou titulaire sur emploi fonctionnel et en détachement, placé en situation de suspension de fonction dans l'attente d'une décision disciplinaire ou judiciaire définitive.

### 4 – la garantie responsabilité civile / dommages corporels

La garantie responsabilité civile / dommages corporels couvre notamment :

- \* La personne morale sociétaire, l'AITF
- \* Les représentants légaux ou statutaires et les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la personne morale sociétaire ainsi que les personnes qui se sont substituées dans l'exercice desdites fonctions.
- \* Les préposés et chargés de mission, rémunérés ou non, pendant leur service pour le compte de la personne morale sociétaire, y compris lorsqu'ils effectuent des stages dans des structures extérieures à celle de la personne morale sociétaire, sous réserve que le lien de préposition subsiste
- \* Les membres adhérents de la personne morale sociétaire participant aux activités garanties
- \* Les collaborateurs et aides bénévoles prêtant leurs concours aux activités de la personne morale sociétaire
- \* Les personnes, mineures ou majeures, placées sous la garde ou la surveillance de la personne morale sociétaire, ainsi que celles accueillies par elle dans le cadre des activités garanties ou y participant

Sont également assurés en RC et dommages corporels, toutes les personnes (notamment collaborateurs et aides bénévoles) prêtant occasionnellement et gratuitement leur concours à la personne morale sociétaire, pour les activités que celle-ci organise, anime ou surveille, ou pour les services qu'elle administre, gère ou exploite.

## LES ADHERENTS DE LA SECTION OCEAN INDIEN

### Section Océan Indien

#### EVOLUTION :

DEC. 2014	=>	101 adhérents
DEC. 2015	=>	105 adhérents
SEPT. 2016	=>	111 adhérents
SEPT. 2017	=>	120 adhérents
OCT. 2018	=>	135 adhérents (sur 4457 soit 3,03 %)
NOV. 2019	=>	137 adhérents (sur 3947 soit 3,47 %)
SEPT. 2020	=>	<b>136 adhérents</b> (sur 3781 soit 3,6 %)

- 5 arrivées et 6 départs sur la période 2019-2020  
(dont un retraité, une radiation pour impayé et un départ en métropole)

#### PAR COMPARAISON :

Antilles-Guyane= 120 (-41)    Normandie= 164 (-32)    Nord= 167 (-35)  
IDF = 571 (-91)    Rhône-Alpes = 430 (-54)    Provence = 372 (-23)

#### NOUVEAUX ADHERENTS DEPUIS NOVEMBRE 2019 :

Faouzia NASSOR CALICHAMA (COMMUNE DU PORT)  
Alexandre NATIVEL (COMMUNE DE ST-PIERRE)  
Emmanuelle MARTIN (COMMUNE DE CHIRONGUI - Mayotte)  
Madi TAMINE (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE)  
Céline JULIA (MAIRIE DE LA POSSESSION)

**NOTRE DOYEN :** Jean-Charles DUMAY, adhérent depuis plus  
de 37 ans (30 août 1983)

#### REPARTITION GEOGRAPHIQUE :

- 120 à la Réunion
- 11 à Mayotte
- 2 en Nouvelle-Calédonie
- 1 à Tahiti
- 1 à St-Pierre et Miquelon

**Section Océan Indien**

- ❑ 17 MEMBRES ELUS QUI DESIGNENT LE BUREAU REGIONAL : PRESIDENT, SECRETAIRE, TRESORIER (ET ADJOINTS)
  
- ❑ 5 REUNIONS DEPUIS LA DERNIERE AG DU 15 NOVEMBRE 2019 :
  - 2019 : 27 novembre
  - 2020 : 5 février – 4 mars – 9 juillet – 2 septembre

**MERCI ☺**

à Linda, Raïssa, Soraya, Clarice, Graziella, Stéphanie, Aude,  
Jean-Charles, Philippe, Benoit, Boris, Ali, Daniel, Denis, Christian, Kamal



Section Océan Indien



## La Newsletter 2020 :

**AITF**  
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE  
Section Océan Indien

**AITF OI-NEWS**  
**Newsletter**  
Janvier 2020

**NEWS' COMCAR**

L'année 2019 a été chargée au niveau de la commission carrière, notamment avec la loi de transformation de la fonction publique.

Vous trouverez ici une sélection d'articles résumant rapidement l'année 2019 :

- Retranscription de la loi article par article et les premiers décrets d'application, notamment celle de la CAP :
  - [La Loi de transformation](#)
  - [Décryptage des articles](#)
  - Les premiers décrets :
    - [Compte Personnel d'activité](#)
    - [Recours au Télétravail](#)
    - [Procédure et Indemnité de rupture conventionnelle](#)
- [La parité dans la fonction publique, notamment le référentiel du plan d'actions à mener par les collectivités de + de 20 000 habitants.](#)
- [La CAP du SDIS comprends maintenant les fonctionnaires n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier \(clin d'œil à notre ancien référent COMCAR\)](#)

Cette année, la COMCAR a également été sollicitée par des adhérents sur leurs carrières personnelles et a été amenée à leurs fournir des informations sur la mise à jour du 3 mars 2016 sur les emplois de direction. Vous trouverez ci-joint un résumé du CDG 59 sur le sujet : [http://www.edg59.fr/fileadmin/services/documentation\\_carrieres\\_edg\\_info/annex\\_2008\\_edg\\_info2008-1.pdf](http://www.edg59.fr/fileadmin/services/documentation_carrieres_edg_info/annex_2008_edg_info2008-1.pdf)

Pour votre information et question relatives à votre carrière d'ingénieur territorial, le représentant de la Commission Carrière est à votre disposition :

**BORIS VIGNE**  
0699 009 339  
[boris.vigne@laposte.net](mailto:boris.vigne@laposte.net)

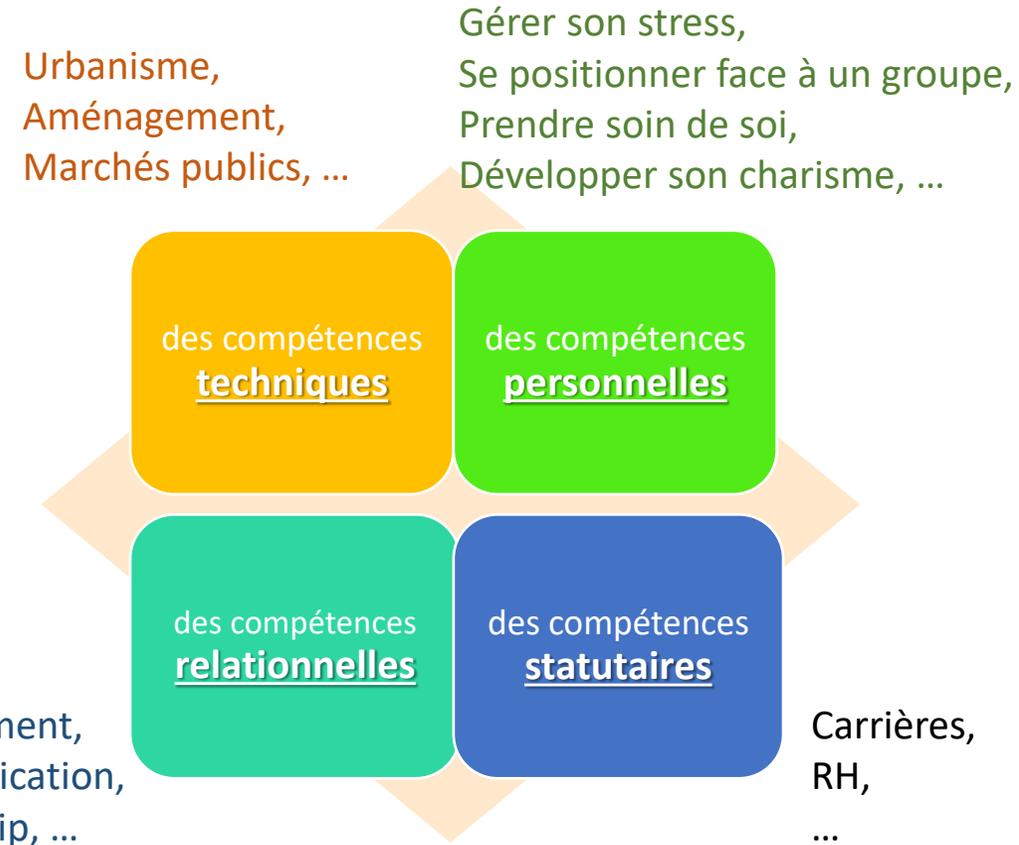
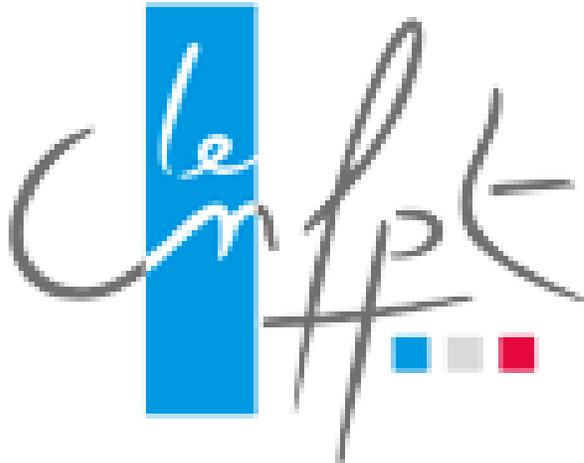


Une première pour la Réunion

## Les Journées du réseau en 2020

« un réseau de compétences techniques au service des collectivités locales »

CONVENTION 2018-2021



25 SEPTEMBRE 2020

Visite du GRAND PORT MARITIME, Ville du Port

**Section Océan Indien**



# AITF

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE

**Section Océan Indien**

## PROCHAIN RDV

### visite du Chantier du nouveau Pont de la Rivière Des Galets

9 OCTOBRE 2020



**REGION REUNION**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)





**Section Océan Indien**

# RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES



**VOTE**